

Réunion du Conseil Municipal

(exécution de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

MERCREDI 26 AVRIL 2017 À 20 HEURES 30


ORDRE DU JOUR

1	Demande de subvention DETR 2017
---	---------------------------------



**BOISSY LE SEC
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

21 avril 2017

DATE D’AFFICHAGE

21 avril 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

OBJET

**DEMANDE DE SUBVENTION
DANS LE CADRE DE LA
DETR 2017**

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Transmise en sous-
préfecture

Reçue en sous-préfecture
Publié le
Notifié le

N° 2017 IV 01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOISSY LE SEC**

L’an deux mille dix-sept le mercredi 26 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte MEYER, Maire Adjointe en l’absence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Sophie DARCEL, Cécile POIRIER, Sarah BLONDEAU et Messieurs Bernard GAUCHÉ, Jean Marc LEJARS, Patrice KOPACZ, Frédéric CIRET, Jérôme CAGNET, Jacques SAURET.

Absents représentés :

Frédéric GOUPIL donne pouvoir à Jean Marc LEJARS

Alexis LEROY donne pouvoir à Brigitte MEYER

François BOUBET donne pouvoir à Cécile POIRIER

Henri BERTAZ donne pouvoir à Sarah BLONDEAU

Absente non excusée :

Josiane DUCOS

Secrétaire de séance Sophie DARCEL



Madame Brigitte MEYER Maire Adjointe informe les membres du Conseil Municipal que le projet d’aménagement de frontons multisports figure sur la liste des opérations éligibles à la D.E.T.R. –dotation d’équipement des territoires ruraux- pour le programme 2017 au titre des équipements sportifs.

Considérant le devis établi par la société DESPORT CONCEPT pour un montant de 24 252.00 € HT.

Considérant que le financement de ce projet pourrait être assuré de la façon suivante :

Subvention au taux applicable pour 2017 de 50 % maximum, accordée par l’Etat dans le cadre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux pour un montant de 12 126.00 € H.T.

Subvention accordée dans le cadre de la réserve parlementaire pour un montant de 1 500.00 € HT

Le complément du montant 15 476.40TTC sera à la charge de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Approuve la demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. 2017 pour l’aménagement de frontons multisports.

Demande à la Préfecture de l’Essonne le taux de subvention le plus élevé.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération

Charge le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier, quant au lieu d'implantation il fera l'objet d'une délibération du conseil municipal,

Dit que les crédits seront inscrits au Budget 2017 de la Commune.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

**La Maire Adjointe,
Brigitte MEYER**



Page 2

Suite de la délibération